

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du mardi 13 juin 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 07 juin 2023

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Représentés: Madame Claudine HOUSSELLE par Madame Jennifer DEVÈZE

Contre : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Audrey
BLANQUET

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Participation aux frais de voyage scolaire en Croatie organisé par le collège d'Allanche - DE_2023_194

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le collège d'Allanche a organisé un voyage linguistique pour les élèves de 4ème et 3ème en Croatie du samedi 6 mai au dimanche 14 mai 2023.

Il est demandé à l'assemblée délibérante une subvention pour aider les familles de la Commune à amortir le coût du voyage, à savoir **TROIS CENT QUATRE VINGT-DEUX EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (382,80€)** par élève.

Le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de **CENT EUROS (100,00€)** à l'ensemble des élèves domiciliés sur la commune d'Allanche ayant participé au voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1- D'OCTROYER aux familles des élèves du collège de **CENT EUROS (100,00 €)** par élève domicilié sur la

Date de transmission de l'acte: 21/07/2023

Date de réception de l'AR: 21/07/2023

015-211500012-DE_2023_194-DE

A G E D I

2 - De **VERSER** la subvention aux familles.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 21 JUL 2023
publié le : 21 JUL 2023

Date de transmission de l'acte: 21/07/2023
Date de reception de l'AR: 21/07/2023

015-211500012-DE_2023_194-DE
A G E D I